



Titre de sejour/pacs

Par alice

Bonjour,

Je suis d'origine roumaine. Je viens de recevoir un refus à ma demande pour un titre de séjour « vie privée et familiale », je suis pacsée avec un citoyen français. On a prouvé notre vie commune depuis +2 ans et le PACS depuis 1an et demi, les factures et domicile communes, les fiches d'impôts, je suis prise en charge par l'assurance maladie et mutuelle de mon ami, j'ai une équivalence niveau d'études I. Je n'ai jamais travaillée en France, j'ai suivi une formation (bac+2) avec un stage de 2 mois en France et je n'ai jamais demandé d'aide, indemnités etc à l'état français.

Les raisons de refus : « on n'a pas une vie commune stable, j'ai pas une activité professionnelle réelle et effective, je peux pas justifier de ressources propres suffisantes ou encore je suis pas prise en charge par une assurance maladie-maternité «

J'ai demandé un titre de séjour valable un an, ils ont marqué un titre de séjour pour 10 ans !!!

Si je fais un recours gracieux, es-ce que je peux avoir la chance d'obtenir mon titre de séjour ?

Cordialement